



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 5 JUIN 2018

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le mardi, 5 juin 2018 à 18h30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault.

Est absent monsieur le conseiller David Lemelin.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

306-06-18

EMBAUCHE AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION –
ORGANISATION ET SIGNALISATION – SERVICE DES
COMMUNICATIONS ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, en date du 11 juin 2018, madame Geneviève Rochon, à titre d'employée à l'essai, au poste de conseillère en communication – organisation et signalisation au Service des communications et du service à la clientèle, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués. L'employée bénéficiera de 15 jours de vacances après une année de service.

Son salaire annuel, à la date de son embauche, sera celui du 1^{er} échelon de la classe 3.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2018 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-135-00-111.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour les années 2019 et suivantes soient réservées à même le budget des années visées.



307-06-18
N° de résolution
ou annotation

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION – DEMANDE DE PPCMOI NUMÉRO 2018-00007 – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 2 430 153 DU CADASTRE DU QUÉBEC (LOT PROJETÉ 6 085 507 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – 131, 5^E AVENUE

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1536-17 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que ce règlement permet au Conseil d'autoriser, sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que le requérant, monsieur Roger Gagnon, présente une demande d'autorisation pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée sur le lot projeté 6 085 507 du cadastre du Québec;

De façon plus détaillée, il s'agit de la subdivision du lot 2 430 153 du cadastre du Québec sur lequel on retrouve une résidence unifamiliale existante (129, 5^e Avenue) pour créer le lot projeté 6 085 507 du cadastre du Québec afin de construire une nouvelle résidence unifamiliale isolée. Le nouveau lot à construire comportera une largeur de 12,65 mètres, une profondeur de 44,42 mètres et une superficie totale de 562,4 mètres carrés;

Le bâtiment projeté sera implanté à une distance de 7,70 mètres de la ligne avant, à une distance de 1,53 mètre de la ligne latérale droite, à une distance de 1,52 mètre de la ligne latérale gauche et à une distance de 20,30 mètres de la ligne arrière;

La nouvelle résidence comportera deux (2) étages avec un garage intégré d'une superficie de 24,5 mètres carrés. Le bâtiment aura une toiture en pente 4 versants recouverte en bardeau d'asphalte noir 2 tons. Le bâtiment sera recouvert avec trois (3) types de matériau de revêtement extérieur soit un revêtement de bloc de béton architectural, de la brique et un déclin d'acier MAC;

Les matériaux utilisés pour la construction projetée sont les suivants :

- Bardeaux d'asphalte : noir 2 tons Mystique de BP;
- Bloc architectural couleur blanc élégant finition meulé de Techo-bloc;
- Brique Griffintown couleur blanc élégant de Techo-Bloc;
- Portes, porte de garage, fenêtres : noires;
- Revêtement d'acier MAC couleur cèdre;
- Soffite, fascias : noir;
- Garde-corps galerie avant : panneaux de verre clair et aluminium noir;
- Garde-corps galerie arrière : aluminium noir.

CONSIDÉRANT le dossier numéro 17-26289-2, minute 18 845 de l'arpenteur-géomètre Jacques Beaudoin et les plans de construction préparés par la firme Dessins Drummond en vertu du règlement numéro 1536-17 relatif aux PPCMOI, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le projet déroge aux règlements de zonage numéro 1528-17 et de lotissement numéro 1529-17 de la Ville quant aux normes suivantes et que la présente résolution vise à autoriser les dérogations soit :

1. D'autoriser que le lot projeté 6 085 507 du cadastre du Québec possède une largeur de 12,65 mètres alors que le règlement de zonage numéro 1528-17 précise à l'article 22 3ième paragraphe et à l'article 26 alinéas 1) qu'une largeur minimale est applicable et celle-ci est plus spécifiquement décrite à la grille des spécifications H-503 du règlement de zonage numéro 1528-17 comme étant de 14 mètres;
2. D'autoriser que le bâtiment soit construit en ne considérant pas les dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé aux abords du réseau ferroviaire, (article 1494, alinéa 1) Triage ferroviaire 1 000 mètres et alinéa 2) Ligne principale 300 mètres);

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'implanter une nouvelle construction sur le lot projeté 6 085 507 du cadastre du Québec conformément aux marges prescrites à la zone H-503 du règlement de zonage numéro 1528-17;

CONSIDÉRANT que le projet de subdivision ne rend pas l'implantation de la construction existante non conforme au règlement de zonage numéro 1528-17 et que les dimensions du lot projeté 6 085 508 du cadastre du Québec respectent les normes du règlement de lotissement numéro 1529-17;

CONSIDÉRANT que la construction projetée respecte les critères sur les proportions minimales de matériaux nobles du règlement de zonage numéro 1528-17;

CONSIDÉRANT que le terrain est localisé dans une zone prioritaire d'aménagement et de réaménagement (gare Saint-Pierre) et que l'ajout d'une nouvelle construction dans le secteur contribue aux objectifs de densification du secteur;

CONSIDÉRANT que le quartier se caractérise par une diversité de styles architecturaux, ce qui permet au nouveau bâtiment de se distinguer et d'avoir sa propre personnalité architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un secteur ancien destiné à une transformation suite aux modifications apportées aux règlements d'urbanisme (2 étages, zone assujettie au PIIA);

CONSIDÉRANT les plans A à G déposés du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de résolution ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation pour le PPCMOI numéro 2018-00007 faite par monsieur Roger Gagnon concernant le lot 2 430 153 (lot projeté 6 085 507) du cadastre du Québec, soit le 131, 5^e avenue.



No de résolution
ou annotation

308-06-18

Que la présente autorisation ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tous permis, certificats d'autorisation, approbations ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT – TRAVAUX DE FINITION INTÉRIEURE DU BÂTIMENT «B» DU QUARTIER DE LA GARE (LOT 1 : POLISSAGE DE LA DALLE ZONE A) ET DIVERS TRAVAUX CONNEXES

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser une dépense de 21 911,37 \$, taxes incluses pour le polissage de la dalle de béton de la zone A du bâtiment «B» du Quartier de la Gare.

D'autoriser également une dépense de 25 000 \$ pour la réalisation de travaux connexes, tel que la fourniture et l'installation d'équipements pour la finalisation du base-building, la mise aux normes ou la modification du base-building du bâtiment «B» du Quartier de la Gare.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant-trésorier à emprunter à cet effet jusqu'à une somme maximale de 45 008,09 \$ au fonds de roulement lequel montant sera remboursé en cinq versements annuels égaux et consécutifs.

D'autoriser également la trésorière ou l'assistant-trésorier à transférer à cet effet la somme de 45 008,09 \$ du poste budgétaire 59-151-00-000 « Fonds réservés – fonds de roulement » vers le poste budgétaire 23-022-03-191 « Rénovations du Quartier de la Gare ».

Que les sommes nécessaires aux fins de ces dépenses soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-022-03-191.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, il n'y a pas eu de période de questions.

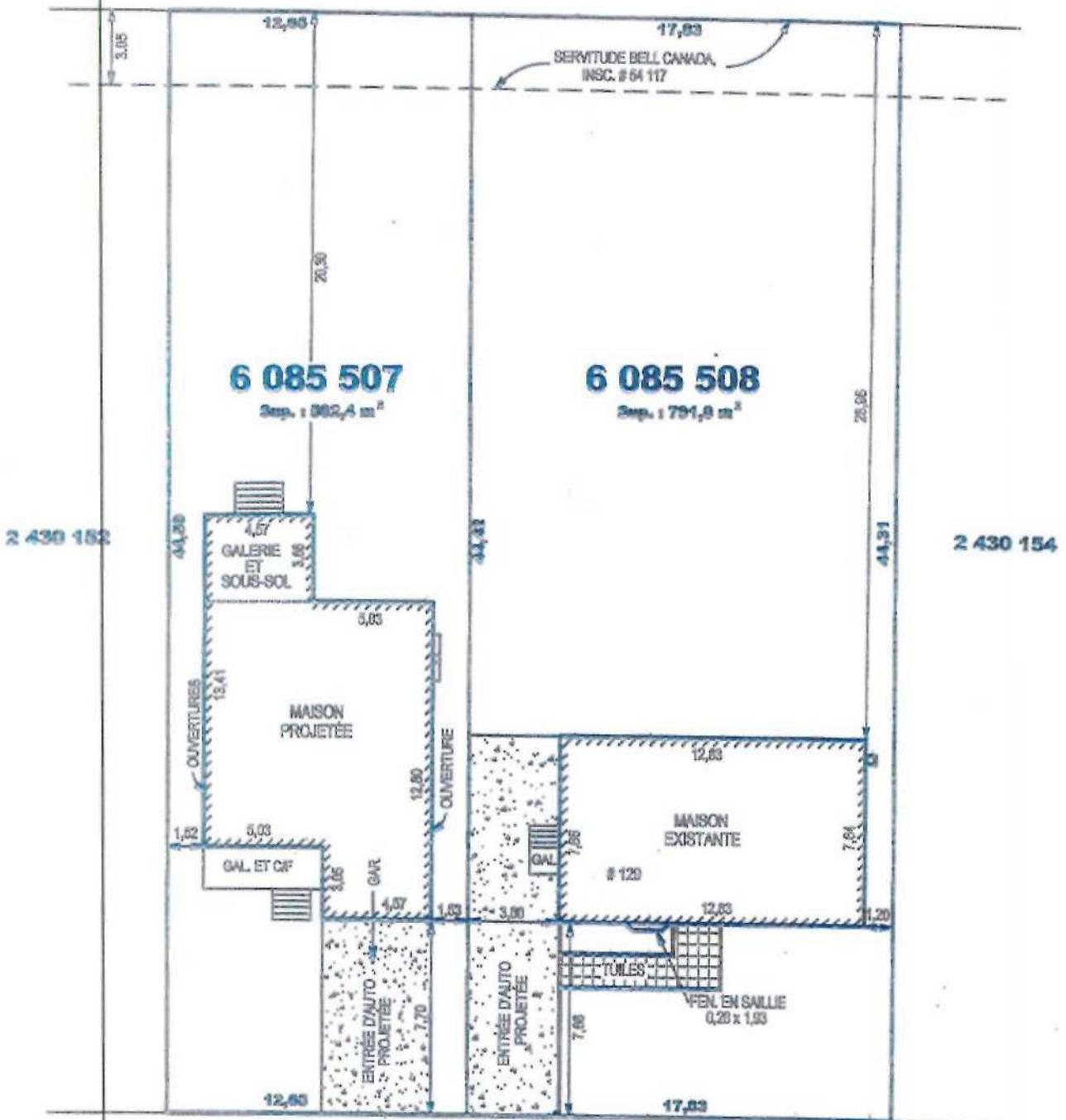

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation

2 430 157



5^{ème} AVENUE

2 430 525



Dossier 2018-00007
 PIIA Dérogation PPCMOI
 Plan A
 Photographies

NOTES: - Les dimensions indiquées sur ce document sont en mètres (S.I.).
 - Plan sujet à l'approbation municipale.
 - Les lots 6 085 507 et 6 085 508 seront officialisés incessamment.

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
 TRUE COPY OF THE ORIGINAL

Date 30 OCTOBRE 2017

Certifié par Jacques Beaudoin
 Certified by Jacques Beaudoin
 arpenteur Géomètre
 Land Surveyor

Jacques Beaudoin
 arpenteur-Géomètres



19, RUE VALLÉE
 ST-CONSTANT, QC J5A 1P2
 TEL.: 635-4018 FAX: 635-1017

PLAN PROJET D'IMPLANTATION ET DE LOTISSEMENT

Préparé par:

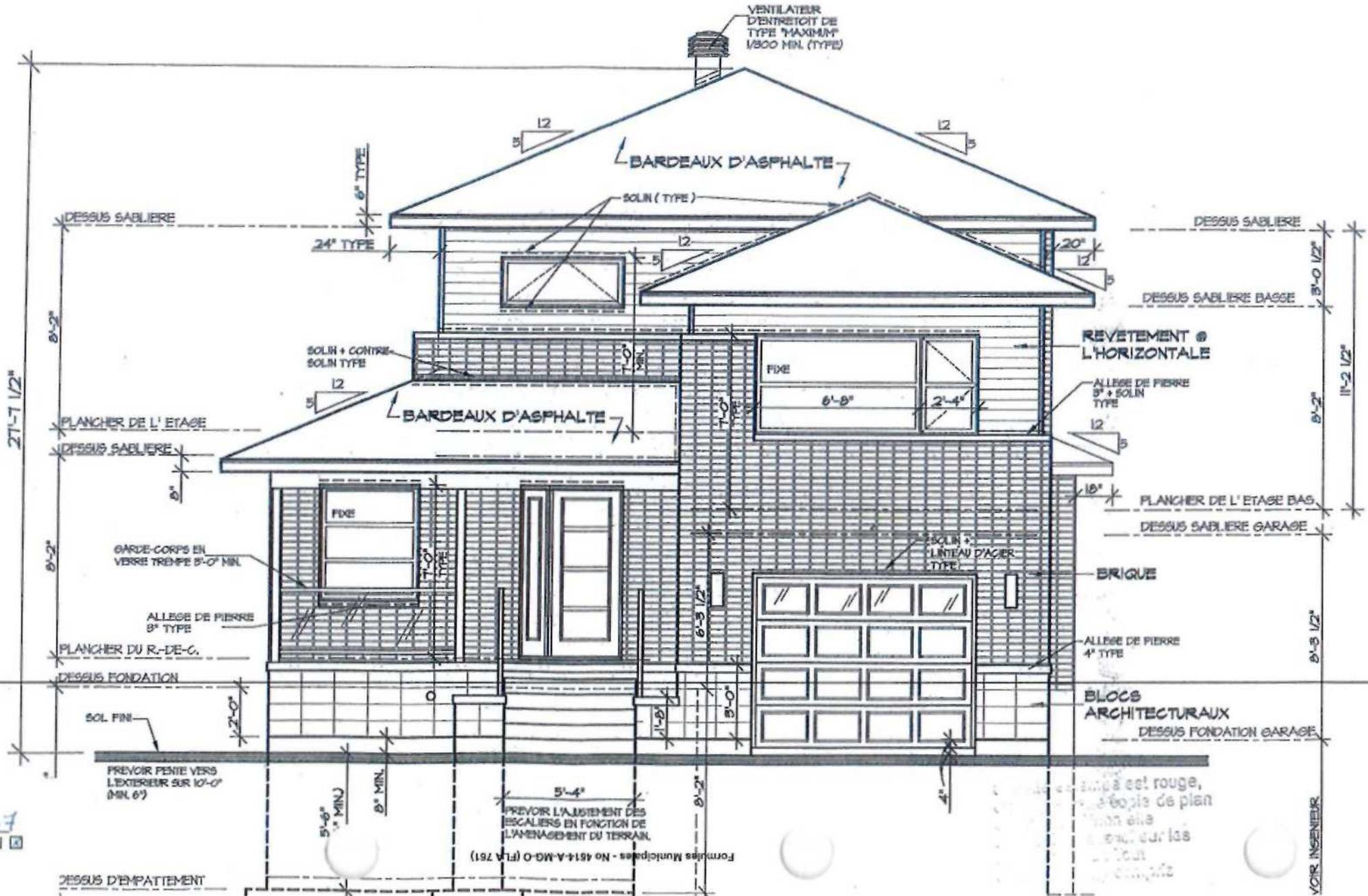
Jacques Beaudoin A.G.

| | | | |
|----------------|---|----------------------------|-----------------|
| Lot(s): | 6 085 507 ET 6 085 508 (2 430 153) | Date | 27 OCTOBRE 2017 |
| Cadastré: | DU QUÉBEC | Dessiné par | D.F. |
| Circ. fondère: | LAPRAIRIE | Minute no. | 18 846 |
| Municipalité: | VILLE DE SAINT-CONSTANT | PLAN NO. 17-26289-2 | |
| Échelle: | 1:250 | | |



Notes resolution
job-annotation
Dossier 105-0007
R/C Perogation PPCMOI
Plan B
Photographies

DRUMMOND
HOUSEPLANS.com
© 2007 DRUMMOND



No de résolution
ou annotation

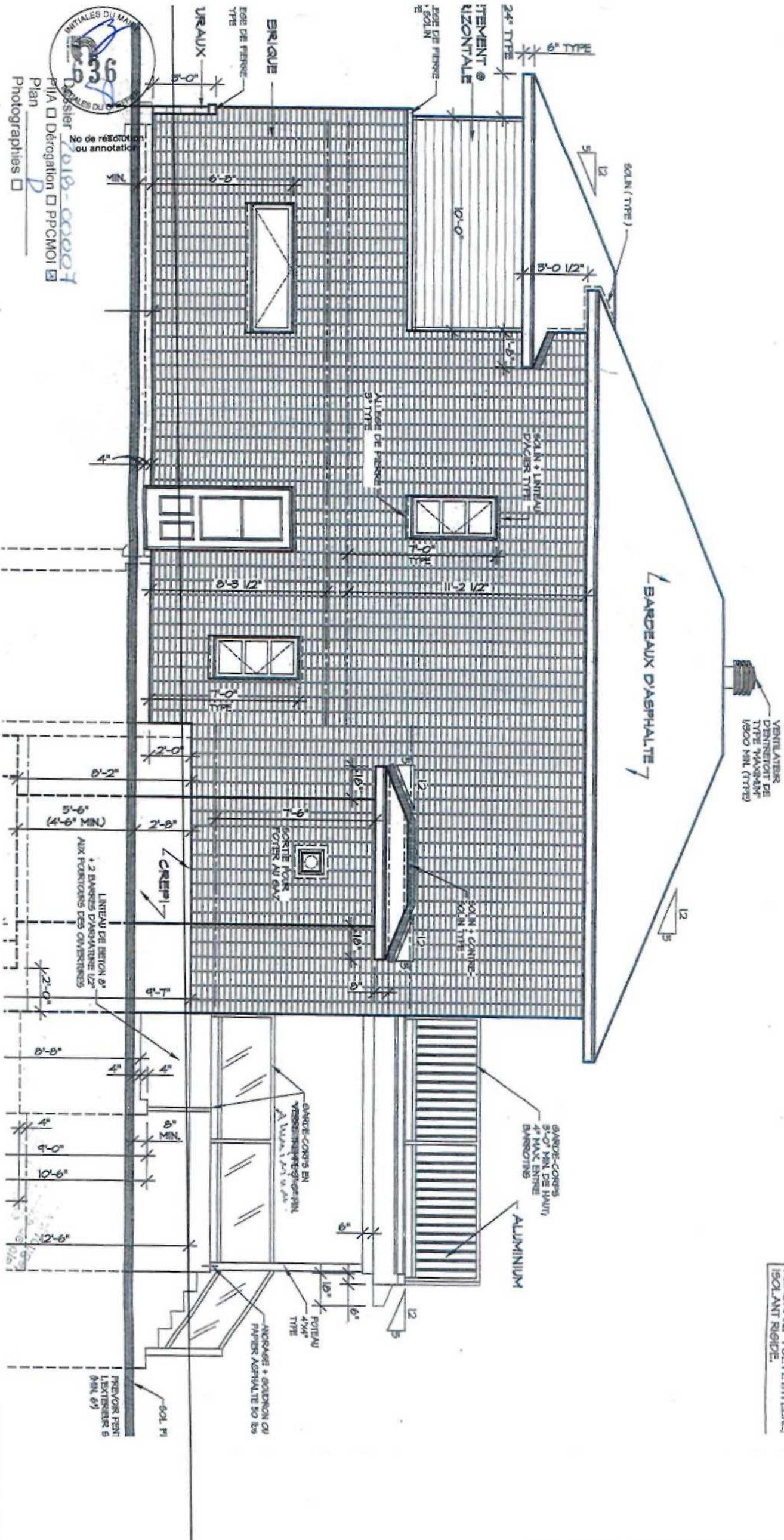
Dossier 2000-00007
 • PIIA D& PPCMOI
 Plan
 Photographies

DESSUS D'EMPATTEMENT

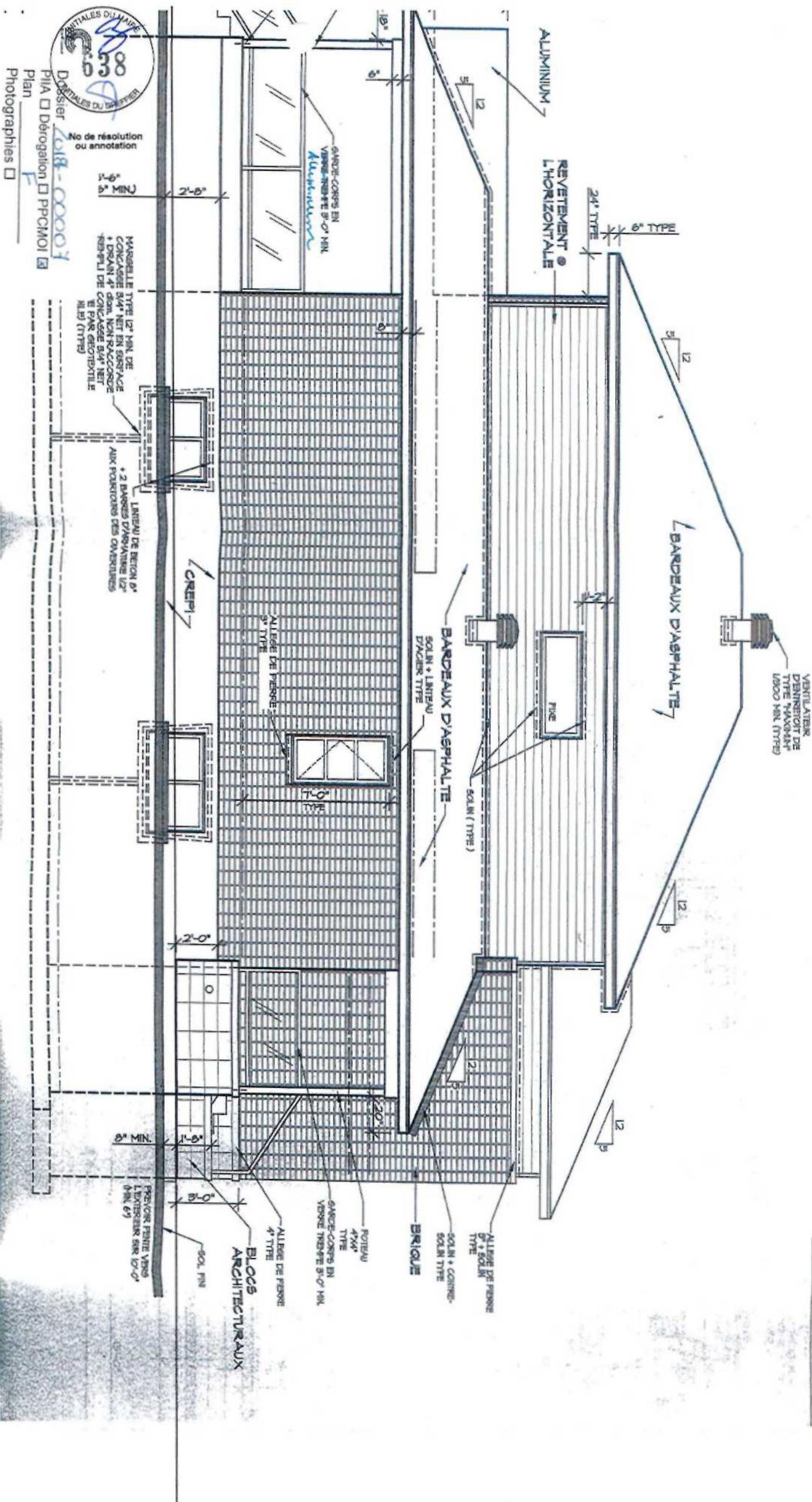
Formules Municipales - No 4514-A-MG-O (PLA 761)

VOIR INSINGNIER

POUR EVITER LE SOULEVEMENT AU GEL PAR ADHERENCE, LE BETON NON CHAUFFÉES (M) DE BETON DEVONT ETRE MEMBRANE POLYETHYLENE ISOLANT RIGIDE.



INITIALES DU MAÎTRE D'ŒUVRE
 Dossier 2018-00007
 P1/A Dérogation PPCMOI
 Plan Photographies
 No de résolution ou annotation
 MIN.



No de résolution ou annotation

MARGELLE TYPE 12" NIN DE CONCASSÉ 3/4" NET EN SURFACE + DRAIN 4" DONC NON RACCORDE + FERRAILLÉ DE CONCASSÉ 3/4" NET ET PAVÉ GEOTEXTILÉ (NIN) (TYPE)

LINÉAU DE BÉTON 6" AUX POKERONS DES OUVERTURES

PREVOIR FINIR VÉRIS L'EXTÉRIEUR SUR 10'-0" (NIN 69)

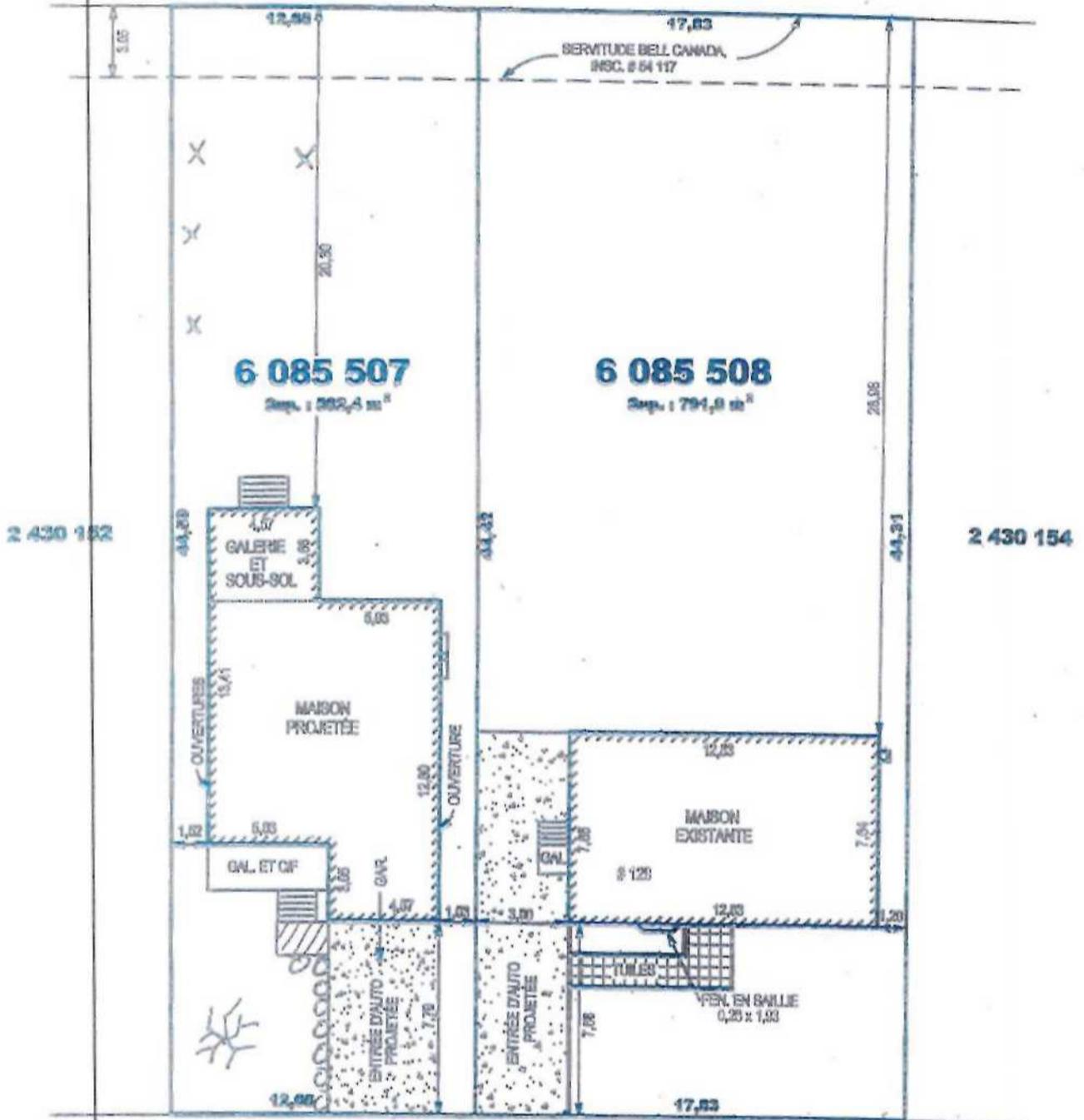
Dossier 2018-00007
 P11A Dérogation PPCMOI
 Plan
 Photographies

BLOCS ARCHITECTURAUX



No de résolution
ou annotation

2 430 157



arbre à grand déploiement à planter
o o plants (brousses)
x arbres existants à conserver

5^{ème} AVENUE

2 430 525

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
TRUE COPY OF THE ORIGINAL

Date 30 OCTOBRE 2017

Certifié par
Certified by *Jacques Beaudoin*
Arpenteur Géomètre
Land Surveyor

Dossier 2018-0007
 PIA Dérogation PPCMOI
 Plan 6
 Photographies

ont sont en mètres (S.I.).
 officielle Incensement.

Jacques Beaudoin
Arpenteur-Géomètre



19, RUE VALLÉE
ST-CONSTANT, QC J5A 1P2
TEL: 635-4018 FAX: 635-1017

| | | | |
|--|--------------------------------------|---|-----------------|
| PLAN PROJET D'IMPLANTATION ET DE LOTISSEMENT | | Préparé par: <i>Jacques Beaudoin</i> A.G. | |
| Lot(s): | 6 085 507 ET 6 085 508 (2 430 153) | Date: | 27 OCTOBRE 2017 |
| Cadastr: | DU QUÉBEC | Dessiné par: | D.P. |
| Circ. fondère: | LAPRAIRIE | Minute no.: | 10 845 |
| Municipalité: | VILLE DE SAINT-CONSTANT | PLAN NO. 17-26289-2 | |
| Échelle: | 1:250 | | |



No de résolution
ou annotation

